



PROJET PÉDAGOGIQUE 2019/2020

ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE

MERCREDI RÉCRÉATIF

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE	P.3 À 5
	▪ Les différents temps d'accueil. ▪ Le public ▪ Retour à la semaine de 4 jours ▪ Les mercredis récréatifs ▪ Lieux d'activités	
II.	LE PERSONNEL D'ENCADREMENT	P.6
	▪ Le rôle de la Directrice ▪ Le rôle et attitude de l'animateur	
III.	LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	P.7
IV.	MERCREDI RÉCRÉATIF : LE FONCTIONNEMENT	P.8 À 11
	▪ Aménagement des Mercredis ▪ Les modalités d'inscription ▪ L'organisation des Mercredis ▪ Les activités ▪ La préparation des activités ▪ Les critères d'évaluation	
V.	LA SANTE ET LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT	P.12
VI.	ANNEXES	P.13

I. Le Contexte.

L'accueil périscolaire fonctionne du Lundi 2 Septembre 2019 au Vendredi 3 Juillet 2020.

Il faut penser que certains enfants ont eu une longue journée (garderie-école-cantine-école-garderie), l'accueil doit se dérouler dans un climat de confiance, affectif, sécurisant et ludique où la transition parents/enfants/école doit pouvoir s'effectuer dans les meilleures conditions qui soient.

▪ Les différents temps d'accueil :

Accueil du matin (7h30-8h30) : Arrivée échelonnée des enfants – transition en douceur. L'enfant doit se sentir le bienvenu et doit pouvoir choisir ou non une activité. Des petits ateliers sont mis à disposition (coloriage, jeux d'imitation, lecture, jeux de construction). Un moment de détente où les enfants peuvent se réveiller tranquillement. Ce moment est aussi un temps d'échange entre les parents et les animateurs où toutes les informations utiles au bon déroulement de la journée de l'enfant sont communiquées.

Accueil du midi (11h40-12h15) : accueil pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine et dont les parents peuvent venir les récupérer. Des petites activités peuvent être proposées comme des jeux extérieurs ou activité libre en salle. L'enfant est libre de choisir une occupation ou se reposer avant l'arrivée de ses parents.

Accueil de l'après-midi (13h10-13h30) : cet accueil court est dû au ramassage scolaire organisé entre la commune de Sanchev et Chaumousey. Activités individuelles ou collectives en salle sont privilégiées.

Accueil du soir (16h45-18h30) : ce temps pour l'enfant doit être un moment de détente après sa journée d'école. Il est privilégier un temps en extérieur pour que l'enfant puisse s'aérer, se défouler, jouer (activités collectives ou individuelles : jeux de balles, jeux dans le sable et selon la météo). Les animateurs veillent à la prise du goûter (fournis par les parents). A la venue des familles, les animateurs peuvent avoir un échange avec eux sur le déroulement de la journée de l'enfant.

■ Le Public :

L'accueil Périscolaire concerne tous les enfants scolarisés sur le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Chaumousey/Sanchez, de la Petite Section au CM2.

■ Le retour à la semaine de 4 jours :

Le décret du 27 juin 2017 permet aux communes de modifier l'organisation du temps scolaire et de revenir à huit demi-journées d'enseignement hebdomadaire.

La Commune de SANCHEY , suite aux retours d'enquêtes auprès des familles, a décidé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019 et ainsi d'instaurer un nouveau service, destiné aux enfants, concernant les Mercredis.

Depuis Janvier 2018, les mercredis récréatifs ont été mis en place les après-midis après la matinée scolaire afin de faire une transition en douceur à la semaine de 4 jours et ainsi préparer, organiser et faire évoluer au mieux ce nouvel accueil.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	Accueil Périscolaire Matin		Accueil Mercredi Récréatif De 7h30 à 18h30	Accueil Périscolaire Matin	
8h30-11h40	ECOLE			ECOLE	
11h40-12h15	Accueil Périscolaire Midi pour les enfants dont les parents viennent les récupérer			Accueil Périscolaire Midi pour les enfants dont les parents viennent les récupérer	
12h-13h30	Repas (Cantine ou à la maison)			Repas (Cantine ou à la maison)	
13h10-13h30	Accueil de l'après-midi			Accueil de l'après-midi	
13h30-16h40	ECOLE			ECOLE	
16h40-18h30	Accueil Périscolaire Soir			Accueil Périscolaire Soir	

▪ Les Mercredis récréatifs :

Ce service permet aux parents de disposer d'un temps libre pour se consacrer à leurs diverses obligations, permet de socialiser l'enfant et de proposer différentes activités d'éveil

Les activités seront encadrées par les ATSEM, animatrices, apprenti(e) Accompagnant Educatif Petite Enfance et par des intervenants spécialisés.

Cet aménagement des mercredis récréatifs concerne tous les élèves de primaire (maternelle et élémentaire) scolarisés sur le RPI et domiciliés sur les communes SANCHEY et CHAUMOUSEY.

▪ Lieux d'activités :

Les Mercredis récréatifs prennent place dans les locaux de l'école primaire de SANCHEY « Ecole des Chalots » . La municipalité met à disposition les locaux suivants pour l'animation des ateliers :

- Une salle d'activité (nommée salle 4 qui fait office de garderie également)
- Une salle de jeux
- Une cuisine pédagogique
- La cour de l'école
- La salle des associations (actuellement en travaux)
- Une salle de la Mairie (salle de réunion) (actuellement en travaux)
- Le parc de jeux communal avec terrain sportif.

II. Le personnel d'encadrement :

L'HUILLIER Laura Animatrice et Directrice Stagiaire (BAFA, CAP Petite Enfance, BAFD en cours)

GRANDMAIRE Edith ATSEM (BAFA, CAP Petite Enfance)

MENUGE Véronique ATSEM (BAFA, CAP Petite Enfance)

NEGRE Jade CAP Accompagnement éducatif Petite Enfance titulaire (BAFA)

LORAIN BEGARD Cyndi Apprentie CAP Accompagnement éducatif Petite Enfance
2e année (BAFA en cours)

Rappel Taux encadrement sans PEDT :

1 anim pour 10 enfants de moins de 6 ans

1 anim pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Rappel Taux encadrement avec PEDT :

1 anim pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 anim pour 18 enfants de plus de 6 ans.

▪ Le rôle de la Directrice :

Elle est garante de l'organisation de l'accueil périscolaire et des mercredis récréatifs.

Elle est garante de la bonne mise en place de la réglementation en vigueur en ACM.

Elle veille à la mise en œuvre du Projet Pédagogique.

Elle doit faire le lien entre les enfants et les animatrices.

Elle s'occupe de la gestion des inscriptions des enfants à l'accueil de loisirs du mercredi.

Elle veille au bon déroulement des activités.

Elle est en contact régulier avec les familles.

▪ Le rôle et attitude de l'animateur :

Les parents nous confient leurs enfants, ils doivent avoir toute confiance en l'équipe d'animation et en ses compétences.

L'animateur doit assurer la sécurité physique et morale des enfants.

Il doit construire une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective.

Il doit encadrer et animer. Il accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.

Il doit avoir un langage adapté aux enfants

Vis-à-vis des parents, l'animateur explique le fonctionnement de la structure, il reste poli et respectueux. Il parle des progrès de l'enfant et éventuellement des soucis rencontrés dans la journée. L'animateur est responsable du groupe d'enfants qu'il a à sa charge.

III. Les objectifs Pédagogiques :

➤ Respecter le rythme de l'enfant.

- En modulant le planning d'activités en fonction des attentes des enfants ou de leur état de fatigue
- En programmant des temps libre, des temps calmes
- En restant à l'écoute de l'enfant
- En adaptant et en proposant l'activité selon l'âge de l'enfant.

➤ Développer l'imaginaire de l'enfant et éveiller sa curiosité.

- En proposant des activités variées, originales et ludiques.
- En exploitant les compétences de chaque animateur.
- En préparant à l'avance l'activité et en présentant un modèle.
- En s'amusant et en apprenant à travers le jeu.
- En valorisant l'investissement de l'enfant dans la réalisation d'un projet.
- Le plaisir du jeu est source d'épanouissement d'échanges.

➤ Sensibiliser l'enfant à l'environnement.

- Prendre conscience aux enfants à la récupération de déchets et au tri, compost.
- Encourager l'enfant à ne pas jeter de déchets dans la nature (repérage de poubelle)
- Sensibiliser l'enfant à l'utilisation de l'objet à sa fin.

➤ Favoriser l'autonomie de l'enfant.

- En déléguant certaines tâches sur la base du volontariat.
- En le valorisant sur ses efforts.
- En encourageant l'enfant à aider ses camarades
- En favorisant la « confiance en soi » de l'enfant, en acceptant l'erreur et en encourageant l'enfant à recommencer.
- En responsabilisant l'enfant lors des activités
- Les enfants ont le choix des activités et de s'exprimer sur celles-ci pour qu'ils apprennent à faire des choix et qu'ils les assument.

➤ Développer la socialisation chez l'enfant.

- En programmant des jeux de coopération et en formant des équipes mixtes et de tout âge.
- En montrant l'importance d'un groupe et encourager l'enfant à s'impliquer dans un groupe. En encourageant l'entraide dans un groupe et la solidarité.
- En veillant à ce que chacun soit bien intégré. En laissant l'enfant s'exprimer sur ses envies et ses attentes.
- En respectant les autres et soi-même. En sensibilisant l'enfant au respect envers les autres enfants, les animateurs, les parents...
- En veillant au respect des règles de vie.
- Vivre en collectivité s'est enrichir au contact des autres. Echangeons, partageons, créons des souvenirs.

IV. Mercredi récréatif: Le fonctionnement :

▪ L'aménagement des mercredis

Ces accueils se dérouleront du Mercredi 4 Septembre 2019 au Mercredi 1 Juillet 2020.

Mercredi Récréatif- Journée Type	
7h30 - 9h00	Accueil échelonné des enfants Communication avec les familles Activités libres en privilégiant des ateliers calmes. Du petit matériel (feuilles, crayons, jeux) sont mis à disposition des enfants.
9h00 – 9h30	Récréation/ jeux libres Les enfants décompressent, se défoulent, prennent l'air.
9h30 – 10h00	9h30 : fin de la récréation / passage aux toilettes Regroupement. Communication avec les enfants / temps d'échange sur le déroulement de la matinée Présentation et explication des ateliers
10h00 - 11h45	Temps d'activité. (mise en place, déroulement, rangement) Les activités communes sont également envisageables. L'enfant a le droit de ne rien faire sans pour autant empêcher le déroulement des ateliers du jour.
11h45 - 12h00	Temps libre (extérieur ou intérieur selon la météo) Départ échelonné des enfants ne restant pas le temps de midi Echange avec les familles sur le déroulement de la matinée.
12h00 – 13h30	Passage aux toilettes et lavage des mains. Repas Le repas est fourni par les parents, il peut être froid ou chaud. Nous avons la possibilité de réchauffer le plat au micro-onde (filmer la « gamelle » avec du film alimentaire et prise de température +65°C)
13h30 – 14h00	Accueil échelonné de l'après-midi des enfants Temps calme (en sollicitant des activités calmes comme les jeux de sociétés, puzzles, dessins, jeux d'imitations dinette/ garage) Sieste pour les petits avec passage aux toilettes avant (réveil échelonné) Rangement des ateliers calmes
14h00 – 14h15	Regroupement Temps d'échange avec les enfants sur le déroulement de l'après-midi Présentation et explication des ateliers
14h15 – 16h15	Temps d'activité. A privilégier, si possible, pour l'après-midi , des jeux (jeux collectifs, jeux de coopération, ...) Des grands jeux peuvent être organisés Ateliers culinaires peuvent être mis en place
16h15 – 17h00	Goûter Le goûter est fourni par l'Accueil de Loisirs. Dégustation des pâtisseries réalisées par les enfants. Temps d'échange avec les enfants sur le déroulement de la journée / ce qu'ils en ont pensé.
17h00 – 18h30	Temps libre (intérieur ou extérieur selon la météo) Départ échelonné des enfants Communication avec les familles sur le déroulement de la journée de leur(s) enfant(s)

▪ Les modalités d'inscription

L'inscription aux mercredis s'effectue premièrement en début d'année scolaire (avant chaque rentrée scolaire) et ensuite à chaque période, entres les diverses vacances scolaires.

Période 1 : Rentrée  Vacances de la Toussaint

Période 2 : La Toussaint  Vacances de Noël

Période 3 : Noël  Vacances de Février

Période 4 : Février  Vacances de Pâques

Période 5 : Pâques  Fin année scolaire.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) tous les mercredis de la période ou au mercredi de leur choix, demi-journée ou journée complète avec ou sans repas. Le repas étant fourni par les parents, chaud ou froid, dans un sac isotherme et annoté au nom de l'enfant. Nous avons la possibilité à l'école de réchauffer le repas au micro-ondes.

▪ L'organisation des mercredis récréatifs

Les enfants inscrits aux mercredis seront âgés de 3 à 11 ans.

Un pointage des présences est tenu chaque jour. Il permet d'établir les statistiques de fréquentation.

▪ Les activités

L'équipe d'animation proposera des activités en lien avec les événements du calendrier (noël, pâques, chandeleur, anniversaires) mais aussi à la découverte du monde, l'environnement, le sport , la cuisine, l'imaginaire des enfants...

Activités manuelles, collectives, culinaires, sportives, jeux, activités de détente, de loisirs.

Un planning d'activité est élaboré chaque période avec tous les animateurs, et ainsi affiché à la vue des familles, à l'entrée de l'école. Il se peut que le planning ne soit pas toujours

respecté. En effet nous prenons en compte la météo, les besoins des enfants et leur état de fatigue.

Exemple d'activités qui a été proposées et réalisés de Septembre 2018 à Juillet 2019 :

<i>Période Septembre/ Octobre</i>	Fabrication d'un calendrier anniversaire des enfants, jeu de société à fabriquer, cadre photo souvenir des vacances, activités automnale, halloween, pâtisseries ...
<i>Période Novembre/ Décembre</i>	Activités de Noël : fabrication de bougie, boula à neige ...
<i>Période Janvier / Février</i>	Carte sans fin bonne année, nouvel an chinois, pâtisserie (maison en pain d'épices, galette des rois), jeu korfbal, bonhomme de neige ...
<i>Période Mars / Avril</i>	Pantin articulé, fabriquer un jeu, Pâques ...
<i>Période Mai / Juin / Juillet</i>	Fête des mères, fête de pères, panneau collectif en bouchons, jardinage, brochettes vitaminées, jeux extérieurs ...

Les activités avec intervenants = Atelier théâtre avec la Compagnie des Jolies Mômes EPINAL

Ces activités avec les intervenants est une bonne chose pour les enfants car ça permet de les ouvrir à l'extérieur et de favoriser leur ouverture d'esprit. Des interventions seront reconduites pour l'année 2019/2020 avec d'autres activités encore plus passionnantes.

L'espace détente = un coin avec jeux d'imitations (poupées, dinettes...), jeux de manipulation (puzzles), des jeux de constructions et autos, est aménagé pour l'enfant qui a besoin de se reposer, de se détendre après une journée d'école. Un coin lecture est aussi aménagé pour l'enfant qui a envie de regarder ou lire un livre.

Atelier THEATRE- Janvier 2019

En Janvier 2019, les enfants se sont inscrits à un atelier théâtre se déroulant dans l'école maternelle de SANCHEY , les mercredis de 16h45 à 18h15.

La Commune de Sanchey en lien avec la Compagnie des Jolies Mômes (EPINAL) organisent ces séances de théâtre.

Mercredi 19 décembre 2018, La Compagnie des Jolies Mômes a organisée une séance d'essai aux enfants volontaires, 12 ont essayé et 10 ont voulu continuer cette aventure.

Ces cours théâtraux ont, pour objectifs, d'initier l'art théâtral aux enfants, d'aller au-delà de leur timidité, de canaliser leur énergie. Le but étant qu'à la fin de l'année scolaire, les enfants puissent présenter une pièce de théâtre aux familles, à leurs camarades, à l'équipe d'animation et aux élus.

Une intervenante est présente tous les mercredis pour former ces apprentis comédiens par d'exercices simples.

A chaque séance, je recueille les avis des enfants ainsi de l'intervenante, et à ce jour, ils sont très captivés, attentifs aux conseils de l'intervenante et ça leur plaît.

➔ **Activité reconduite en Septembre 2019 jusqu'en Juillet 2020, avec pour jour Le Mercredi de 16h30 à 18h00.**

▪ La préparation des activités :

Une activité doit être pensée, réfléchie en amont. Qu'est-ce que l'activité va apporter à l'enfant ? Est-elle adaptée à son âge ? Est-elle assez ludique ? Est-ce que l'enfant pourra le faire seul ?

L'activité individuelle ou collective doit faire découvrir aux enfants d'autres techniques, fabriquer de leurs propres mains, une ouverture d'esprit et échanger avec les autres. L'activité doit se faire dans l'entente et la bonne humeur.

Un modèle de l'activité peut être réalisé pour que les enfants puissent se rendre compte du rendu final de l'activité.

Lors du déroulement de l'activité, l'animateur explique, conseille, aide et encourage les enfants.

A la fin de l'activité, le matériel doit être rangé et nettoyé.

L'animateur prend du recul sur ce qu'il a accompli et se demande ce qui pourrait être amélioré pour la prochaine activité.

A chaque activité, l'animateur doit faire une « fiche d'activité » où il décrira les objectifs de l'activité, la chronologie des opérations, les difficultés rencontrées et les solutions à apporter, et une petite évaluation de l'activité en se basant sur le ressenti des enfants. Les fiches activités sont liées dans un classeur (classeur mercredis récréatifs)

▪ Les critères d'évaluation :

- Voir des enfants découvrir, pratiquer des activités et acquérir des techniques qu'ils ne connaissaient pas.
- Les enfants apprécient le temps passé dans les activités.
- Voir de plus en plus d'enfants jouer et rire.

- Avoir un large choix d'activités à proposer aux enfants.
- Voir des enfants s'exprimer avec joie et s'épanouir durant les activités.

La satisfaction des enfants et des parents se fait en temps réel par des échanges journaliers.

Un enfant qui arrive avec le sourire, qui n'est pas pressé de rentrer chez lui le soir, c'est pour nous la meilleure récompense qui soit.

La mise en place de réunions de coordination pendant l'année scolaire permet de parler du dispositif mis en place et de faire si besoin des réajustements nécessaires ; équipe encadrant, élus, parents peuvent y être conviés.

V. La santé et la sécurité de l'enfant.

Le personnel assurant l'accueil périscolaire a connaissance du plan d'évacuation et de secours des locaux.

Des trousse de secours sont mises à disposition des animateurs et vérifiées régulièrement. Elles se trouvent dans une armoire fermée à clé située aux toilettes.

Un cahier d'infirmerie sera tenu à jour pour toute intervention.

En aucun cas, le personnel ne peut administrer des médicaments sans ordonnance du médecin et une autorisation des parents.

VI. **ANNEXES**

- Tableau d'activités du mois de septembre mercredi récréatif
- Règlement de l'accueil périscolaire destiné aux parents
 - Règlement des mercredis destiné aux parents.

